



AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BOISBRIAND POUR L'ANNÉE 2022

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Boisbriand tiendra ses séances ordinaires de l'année 2022, à compter de 19 h 30, aux dates suivantes :

Date
18 janvier 2022
1er février 2022
1er mars 2022
5 avril 2022
3 mai 2022
7 juin 2022
5 juillet 2022
16 août 2022
6 septembre 2022
4 octobre 2022
1er novembre 2022
6 décembre 2022

Les séances ordinaires de janvier et février 2022 se tiendront à la Maison du citoyen, située au 955, boulevard de la Grande-Allée à Boisbriand. À compter du 1^{er} mars 2022, les séances se tiendront à l'hôtel de ville, au 940, boulevard de la Grande-Allée à Boisbriand, sous réserve de toute interdiction édictée par décret ou arrêté ministériel dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

La séance du conseil est publique et comprend deux périodes au cours desquelles les personnes intéressées peuvent poser des questions.

Boisbriand, ce 9 décembre 2021.

La greffière,
ME JOHANE DUCHARME, OMA
2021.67